

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Portrait

Sophie Tardy-Joubert

Édouard Durand : au nom des enfants

Page 6

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Réinventer le contrôle fiscal (volet I)

JURISPRUDENCE

Page 9

■ Administratif

Samuel Deliancourt

Gifles et autres châtiments corporels infligés par une ATSEM à un élève : quelle sanction ? (CAA Lyon, 5 févr. 2019)

CULTURE

Page 14

■ Bibliographie

Christian Baillon-Passe

Le piéton de Florence

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Le Danemark sans neige

ACTUALITÉ

Portrait



Édouard Durand : au nom des enfants 144k4

Sophie TARDY-JOUBERT

Juge au tribunal des enfants de Bobigny, Édouard Durand plaide pour que les femmes victimes de violences conjugales soient mieux accompagnées. Et que l'on prenne en compte l'impact de ces agressions sur les enfants.

Il arrive un peu en retard, retenu par une conférence à l'École nationale de la magistrature. C'est d'abord une grande silhouette, veste sombre et petites lunettes carrées qui s'avance et vous tend la main en souriant. D'apparence un peu austère, le juge demande à s'installer en terrasse, pour pouvoir fumer quelques cigarettes en accompagnant son demi de bière. Il est chaleureux, attentif, bienveillant.

Pour qui s'intéresse à la lutte contre les violences faites aux femmes, le nom d'Édouard Durand n'est pas inconnu. Ce juge pour enfants de Bobigny rappelle aussi souvent qu'il le peut que les violences conjugales, si elles brisent les femmes, affectent aussi, peut être même davantage encore, les enfants. Il affirme d'ailleurs qu'une grande majorité des enfants délinquants ont été victimes de violence conjugale. « Comment leur rappeler la loi, si on ne prend pas en compte la transgression des règles qu'ils ont subie ? », interroge-t-il. Une position encore iconoclaste, qui bat en brèche le cliché trop souvent ressassé selon lequel « un mauvais mari n'est pas un mauvais père » ! « La société, pas seulement les juges, a tendance à séparer le conjugal et le paren-

tal, ce qui est irréaliste dans la vraie vie », analyse-t-il. « En disant que la violence ne concerne que le couple, on laisse le champ libre à l'agresseur pour maintenir l'emprise. Nos représentations individuelles et collectives, en dissociant le parental et le conjugal, nous incitent à tolérer la violence », avance-t-il encore.

Édouard Durand est à l'évidence un magistrat passionné. Entré en fonction en 2004, il commence comme juge placé, il exerce des fonctions de juge aux affaires familiales dans différents tribunaux du ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, avant d'être nommé juge des enfants à Marseille. « Arrivée gare Saint-Charles, j'ai vu la lumière, la basilique de la Bonne Mère. J'ai voulu vivre là-bas », se souvient-il dans un rare moment de confiance personnelle. Il se remémore « un bonheur immense, une ville passionnante », dans laquelle il restera cinq ans. « J'ai pu m'inscrire sur la durée et sur un territoire, voir les enfants grandir ».

Suite en p. 4

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34